



**LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE JUDO, SAISON 2020/2021**  
**RECAPITULATIF DES EXIGENCES, COÛTS DE FORMATION ET NIVEAUX DE CERTIFICATION**

Types de qualifications		Coût de la formation initiale	Volume horaire	Renouvellement par formation continue		Certification
Filière fédérale	Assistant Club	60 €	En centre : 30 heures	40 €	10 heures en centre	Professeur du Club
			En club : 50 heures			
	Animateur Suppléant	200 €	En centre : 30 heures	100 €	20 heures	Professeur du club après accord de l'ETR
			En club : 50 heures			
	CFEB	500 €	En centre : 35 heures	350 €	20 heures	En centre
			En club : 50 heures			
Branche professionnelle	CQP MAM	2110 € avec OPCO	En centre : 150 heures <i>E-learning : 10 heures</i>	Néant	Jury plénier Avril 2021 LORMONT	
		<i>Pack pédagogique et e-learning inclus</i>				
		1730 € sans OPCO	En club : 40 heures			
Diplômes d'Etat	BPJEPS	12€ à 15€/h avec OPCO	En centre : 600 heures	Néant	juin-21	
		8€/h soit 4800 € sans OPCO	En club : 300 heures minimum			
	DEJEPS	12€ à 15€/h avec OPCO	En centre : 500 heures	Néant	juin-21	
		8€50 soit 4250 € sans OPCO	En club : 300 heures minimum			
VAE	50 € de frais de dossier à la FFJDA, 200 € de présentation à l'examen final pour le CQP MAM (inclus dans le forfait accompagnement), examen gratuit pour tous les diplômés d'Etat		Accompagnement, forfait 5 heures : 450 €	Jury plénier propre à chaque diplôme		
		Accompagnement, forfait 12 heures : 650 €				
		Accompagnement, forfait 20 heures : 850 €				

Le cursus de formation et le processus de certification peuvent faire l'objet d'une prise en compte en cas d'évolution au sein de la filière fédérale d'enseignement judo (AC, AS, CFEB) et en cas d'évolution vers un parcours de qualification professionnelle (CQP MAM, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) : possibilité d'allègement de volume horaire et/ou d'allègement financier lors du positionnement ; dispense des tests d'entrée ; équivalence d'UC ; prise en compte des heures d'encadrement dans la partie 1 « recevabilité » de la VAE et de valorisation des actions conduites dans la partie 2 « dossier » de la VAE. *Se référer aux textes régissant chaque diplôme.*

Le parcours de formation fédérale AC est géré en proximité, à l'initiative des comités départementaux. Les formations DEJEPS et BPJEPS sont gérées par le CREPS de TALENCE. Le processus d'accompagnement individuel ou collectif pour la VAE concerne tous les diplômés professionnels.